



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon
Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Gard

D.D.T.M. DU GARD
89 Rue Wéber
CS 52002
30907 NIMES CEDEX 2

Dossier suivi par : Jacques DREYFUS

Objet : demande de permis de construire

A Nîmes, le 05/10/2015

numéro : pc29815A0003

adresse du projet : Lieu-dit Ancienne Mine de Carnoulès 30140
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE

nature du projet :

déposé en mairie le : 22/05/2015

reçu au service le : 22/09/2015

servitudes liées au projet : Hors espaces protégés - Ensemble Hors
Abords

demandeur :

IOTA SOL (2721-RS)

Ce projet ne concerne aucun des espaces suivants : périmètre de protection de monument historique, secteur sauvegardé, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, site classé ou inscrit. Par conséquent, la consultation ou l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, le projet n'appelle pas de recommandations ou d'observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

P.J. : Dossier (CD) en retour

L'architecte des Bâtiments de France

DDTM du GARD
URBA - FISCALITE

08 OCT. 2015

Courrier arrivé



Jacques DREYFUS